

20 déc 2019 -14:43

## Conseil des ministres du 20 décembre 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 20 décembre 2019 au 16 rue de la Loi, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à [Conseil des ministres du 20 décembre 2019](#)

## Déploiement opérationnel belge en Europe en 2020

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le déploiement opérationnel belge en Europe en 2020.

La Belgique poursuivra son engagement opérationnel en Europe comme en 2019. Ces opérations s'articulent autour d'une participation à des opérations de l'OTAN et d'un soutien bilatéral. Il s'agit plus particulièrement des opérations suivantes :

- *Baltic Air Policing* avec quatre F-16 et un détachement de soutien depuis Siauliai, Lituanie
- *Enhanced Forward Presence* avec un spécialiste en communication stratégique
- *Standing Maritime Groups* avec une frégate multi-rôle et un chasseur de mines
- *Sea Guardian* avec deux officiers d'état-major
- *Sea Guardian, Inherent Resolve* et *Tailored Assurance Measures for Turkey* avec un déploiement opérationnel de militaires belges à bord des avions AWACS de l'OTAN
- le soutien bilatéral du Service de déminage de l'armée luxembourgeoise (SEDAL) avec une équipe de déminage jusqu'au moment où le Luxembourg pourra à nouveau travailler de manière autonome

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la  
Défense  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 82 11

20 déc 2019 -14:43

Appartient à [Conseil des ministres du 20 décembre 2019](#)

## Engagement belge dans le cadre de la lutte contre DAESH en 2020

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'engagement belge dans le cadre de la lutte contre DAESH en 2020.

Depuis la conférence de Paris du 15 septembre 2014, plus de 70 pays ont déjà uni leurs forces pour soutenir l'Irak avec tous les moyens nécessaires dans sa lutte contre "l'Etat islamique" (IS / DAESH). Afin de continuer à soutenir la lutte contre DAESH en 2020, la Défense belge planifie la contribution militaire suivante:

- le soutien de la cellule Coopération Civile-Militaire (CIMIC) de l'*Operation Inherent Resolve* (OIR) avec des spécialistes à partir de Koweït
- le déploiement d'opérateurs radar pour le contrôle du trafic aérien militaire opérationnel à partir des Emirats Arabes Unis
- le déploiement de spécialistes du renseignement et de l'analyse afin de soutenir le *European Partnership Integration Enterprise* (EPIE) en Allemagne, l'opération *Gallant Phoenix* en Jordanie, les centres d'analyse anti-DAESH en France et une cellule nationale de renseignements en Irak
- le déploiement d'officiers de liaison et d'état-major chargés de coordonner et d'appuyer le déploiement militaire dans divers quartiers généraux
- le déploiement de militaires dans le cadre du *Defence Capability Building* dans la région

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la  
Défense  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 82 11

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Mission B-FAST en Bolivie dans le cadre des incendies de forêt en Amazonie

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères et de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la mission de la Belgian First Aid and Support Team (B-FAST) pour l'aide d'urgence en Bolivie.

De vastes régions d'Amérique du Sud ont été touchées par d'importants incendies de forêt en Amazonie. Le 30 août 2019, le gouvernement bolivien a adressé une demande spécifique d'assistance à la délégation européenne à La Paz. Le *Emergency Response Coordination Center* a donc été activé au sein du *European Union Civil Protection Mechanism*.

Le Conseil des ministres a donc entériné la mission de B-FAST en Bolivie, dans le cadre de laquelle 336 tentes, 14 générateurs et 672 moustiquaires ont été offerts au ministère de la Défense civile de la Bolivie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la  
Défense  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 82 11

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

### Troisième partie du programme 2019 des prêts d'Etat à Etat

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo et du ministre chargé du Commerce extérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la troisième partie du programme 2019 des prêts d'Etat à Etat.

Il s'agit de deux prêts d'État déliés d'un montant maximal de huit millions d'euros chacun, en faveur du Ghana pour :

- la fourniture de 55 bus et pièces de rechange
- un projet ICT dans le cadre de l'enseignement secondaire et de la formation des enseignants - phase II

Le Conseil des ministres a également décidé de prolonger jusqu'au 2 décembre 2022 la durée de validité du prêt d'État du 2 décembre 2016 accordé au Sri Lanka et d'un montant de 12.000.000 euros pour le financement d'un projet d'approvisionnement en eau potable à Dankotuwa.

Les prêts d'Etat à Etat sont attribués par la Belgique aux pays en développement en vue du financement concessionnel des exportations de biens d'équipement belges et de services y étant relatifs. Ils visent un double objectif : d'une part, contribuer au développement dans les pays défavorisés et d'autre part, soutenir l'économie belge par la promotion de nos exportations. En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération belge au développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 00  
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs  
Porte-parole  
+32 473 73 33 12  
[tom.meulenbergs@decroo.fed.be](mailto:tom.meulenbergs@decroo.fed.be)

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts  
Porte-parole  
+32 477 54 75 03  
[erik.eenaerts@ibz.fgov.be](mailto:erik.eenaerts@ibz.fgov.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Soutien militaire aux représentations belges à risque en 2020 dans le cadre du protocole DFACT

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères et de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le soutien militaire en 2020 dans le cadre du protocole DFACT en faveur de la préparation aux crises et de la sécurité des représentations belges à risque.

En cas de dégradation de la situation sécuritaire et/ou d'une menace qui pèserait sur les intérêts belges dans certains pays, un soutien militaire spécialisé d'un *Security and Crisis Advisor (SACA)* se révélerait nécessaire dans certains postes diplomatiques et consulaires belges.

Le Conseil des ministres a donné dans ce cadre son feu vert pour le déploiement de personnel militaire spécialisé (SACA), en 2020, au profit des ambassades belges dans les pays où des tensions ont une influence directe sur les représentations et responsabilités diplomatiques belges, ainsi que sur les intérêts locaux belges.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la  
Défense  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 82 11

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Prolongation de la protection militaire des ambassades belges dans quatre pays africains

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères et de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation de la protection militaire des ambassades belges en République Démocratique du Congo, au Burundi, au Burkina Faso et au Mali.

L'instabilité et la volatilité en Afrique centrale et dans le Sahel provoquent régulièrement des tensions politiques et socioéconomiques qui ont un impact direct sur les représentations et responsabilités diplomatiques belges. Les autorités locales des pays précités ne sont pas toujours en mesure de garantir une sécurité suffisante.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres a donné le feu vert pour le déploiement d'un Détachement d'agents de sécurité (DAS) pour les ambassades de Belgique à Kinshasa, Bujumbura et Bamako et pour le déploiement d'une équipe pour l'ambassade de Belgique à Ouagadougou jusqu'à fin 2020.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la  
Défense  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 82 11



20 déc 2019 -14:43

Appartient à [Conseil des ministres du 20 décembre 2019](#)

## Défense : contributions belges individuelles aux opérations en 2020

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a approuvé les contributions belges individuelles à diverses opérations en 2020.

Il s'agit plus particulièrement :

- du déploiement jusque fin 2020 d'un observateur ONU au profit de l'UNTSO (*United Nations Truce Supervision Organisation*) à partir du plateau du Golan
- du déploiement jusque fin 2020 de deux officiers d'état-major dans le quartier général de la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo) à Kinshasa
- de l'engagement d'un instructeur au profit de l'UNSOC (*United Nations Staff Officer Course*) pour deux périodes de trois semaines
- de l'engagement d'un instructeur au profit de l'UNFMAC (*United Nations Field Medical Assistant Course*) pour deux périodes de deux semaines
- du déploiement jusque fin 2020 de trois officiers d'état-major au profit de l'opération de l'UE EUNAVFOR ATALANTA (sécurité du transport maritime au large de la Corne de l'Afrique en luttant contre la piraterie dans le golfe d'Aden et le bassin somalien)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la  
Défense  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 82 11

20 déc 2019 -14:43

Appartient à [Conseil des ministres du 20 décembre 2019](#)

## Participation belge au préfinancement du plan stratégique d'infrastructure de la NATO Support and Procurement Agency

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a approuvé la participation belge au préfinancement du plan stratégique d'infrastructure de la NATO Support and Procurement Agency (NSPA).

La NSPA, créée en 1958, a comme objectif de répondre le plus avantageusement possible, en temps de paix, de crise ou de guerre, aux besoins de l'OTAN et des États qui la composent dans le domaine des acquisitions, y compris les acquisitions d'armements, de la mise à disposition de capacités et du soutien logistique. La NSPA est établie à Capellen, au Luxembourg, dans une ancienne caserne militaire offerte à l'OTAN par l'Etat luxembourgeois il y a 50 ans.

Récemment, le résultat d'un audit certifié indépendant en matière de santé et de sécurité au travail a révélé que le site n'était pas conforme à la législation du pays hôte. Un projet de reconstruction de l'ensemble de l'infrastructure a dès lors été planifié. La NSPA ne possédant pas de fonds propres, le Comité de surveillance de l'Agence (ASB) a demandé aux nations membres de l'OTAN une avance pour le financement des dépenses d'investissement. Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de la Belgique à ce financement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la  
Défense  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 82 11

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Transfert des membres du personnel de Famifed vers la Commission communautaire commune

Sur proposition de la Première ministre Sophie Wilmès et de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui règle le transfert des membres du personnel de l'Agence fédérale pour les allocations familiales (Famifed) vers la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale.

A partir du 1er janvier 2020, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale reprendra la compétence relative au paiement des allocations familiales. Un projet d'arrêté royal pour le transfert des membres du personnel dans ce cadre a dès lors été approuvé.

Le projet d'arrêté fixe la date du transfert des membres du personnel concernés et liste nominativement l'ensemble des membres du personnel de Famifed qui seront transférés à la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale.

Pour rappel : la Région wallonne, la Communauté flamande et la Communauté germanophone ayant repris la compétence relative aux allocations familiales dès le 1er janvier 2019, le transfert du personnel de Famifed vers ces trois entités a déjà été concrétisé par les trois arrêtés royaux du 17 janvier 2019.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des  
Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>

Steve Detry  
Porte-parole (FR)  
+32 473 56 77 04  
[steve.detry@premier.fed.be](mailto:steve.detry@premier.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@premier.fed.be](mailto:elke.pattyn@premier.fed.be)

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé  
publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo  
Porte-parole (FR)  
+32 475 77 84 03  
[audrey.dorigo@minsoc.fed.be](mailto:audrey.dorigo@minsoc.fed.be)

Jelle Boone  
Porte-parole (NL)  
+ 32 499 14 26 99  
[jelle.boone@minsoc.fed.be](mailto:jelle.boone@minsoc.fed.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Transfert de personnel du SPF Finances à la Région de Bruxelles-Capitale

Sur proposition de la Première ministre Sophie Wilmès et du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui règle le transfert de membres du personnel du Service public fédéral Finances à la Région de Bruxelles-Capitale.

La Région de Bruxelles-Capitale a décidé, avec effet au 1er janvier 2020, d'assurer elle-même le service de la taxe de circulation et de reprendre le personnel concerné du SPF Finances. Le projet règle le transfert de ces membres du personnel.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 00  
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs  
Porte-parole  
+32 473 73 33 12  
[tom.meulenbergs@decroo.fed.be](mailto:tom.meulenbergs@decroo.fed.be)

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>

Steve Detry  
Porte-parole (FR)  
+32 473 56 77 04  
[steve.detry@premier.fed.be](mailto:steve.detry@premier.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@premier.fed.be](mailto:elke.pattyn@premier.fed.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Avenant au contrat relatif au préfinancement des infrastructures ferroviaires dans le port de Zeebrugge

Sur proposition du ministre en charge de la Société nationale des chemins de fer belges François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé le projet d'avenant au contrat relatif au préfinancement des infrastructures ferroviaires à réaliser dans le port de Zeebrugge du 5 décembre 2006 (SPV Zwankendamme) ainsi que les annexes.

Le SPV Zwankendamme a été constitué en vue de préfinancer les travaux pour les nouvelles infrastructures ferroviaires dans le port de Zeebrugge. Compte tenu de la révision du taux de croissance du port et des modifications au niveau des procédures logistiques, Infrabel a proposé ultérieurement de modifier les objectifs d'origine du SPV Zwankendamme.

Le projet d'avenant porte sur la réaffectation du solde du SPV Zwankendamme à la suppression, par Infrabel, de neuf passages à niveau connectés à Bilzen et Diepenbeek sur la ligne 34 et sur le tracé du tram rapide Spartacus 1 : Hasselt-Maastricht. Cela ne peut se faire pour autant que les moyens soient réellement libérés et qu'il ne faille pas attendre pour cela la fin et la facturation des travaux.

La Première ministre et le ministre de la Mobilité sont mandatés pour la signature de cet avenant.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer belges  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 238 28 00  
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot  
Porte-parole  
+32 471 44 92 49  
[melisa.blot@bellot.fed.be](mailto:melisa.blot@bellot.fed.be)

Jasper Pillen  
Porte-parole  
+32 472 78 89 17  
[jasper.pillen@bellot.fed.be](mailto:jasper.pillen@bellot.fed.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à [Conseil des ministres du 20 décembre 2019](#)

## Plan d'action 2020 de lutte contre la fraude sociale

Le Conseil des ministres a approuvé le plan d'action 2020 de lutte contre la fraude sociale.

En exécution de l'accord du gouvernement, chaque année un plan d'action de lutte contre la fraude sociale est approuvé par le gouvernement, avec une attention particulière pour le dumping social. Le plan d'action 2020 a pour objectif de donner un aperçu des actions prioritaires qui seront entreprises en 2020 en matière de lutte contre la fraude en matière de contributions et/ou allocations sociales. Le plan d'action est basé sur les cinq objectifs stratégiques qui ont fait l'objet d'un accord entre tous les acteurs concernés :

- diminution des charges sur le travail afin de diminuer l'attractivité de commettre de la fraude sociale
- simplification administrative et législative afin d'augmenter la transparence et le respect des règles (y compris la numérisation)
- augmentation du risque d'être pris
- augmentation de la capacité d'action des services d'inspection sociale
- la lutte contre la fraude sociale et le dumping social transfrontalier, y compris une amélioration de la coopération dans la lutte contre la fraude sociale dans le contexte européen (mesures européennes et internationales)

Le plan d'action 2020 de lutte contre la fraude sociale vise les cellules d'arrondissement, le Service d'information et de recherche sociale et les services d'inspection. En ce qui concerne les cellules d'arrondissement, le plan d'action a pour objectif, en étroite collaboration avec le Conseil des auditeurs du travail et le Collège des procureurs généraux, de mieux harmoniser l'action des cellules d'arrondissements et d'augmenter leur autonomie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe De Backer, ministre de l'Agenda numérique, des  
Télécommunications et de la Poste, chargé de la  
Simplification administrative, de la Lutte contre la fraude  
sociale, de la Protection de la vie privée et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 155  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 65 89

Caroline Leys  
Porte-parole  
+32 497 73 79 17  
[caroline.leys@debacker.fed.be](mailto:caroline.leys@debacker.fed.be)



20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Examen de proportionnalité préalable à l'adoption ou à la modification d'une réglementation de profession

Sur proposition du ministre des Classes moyennes Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à un examen de proportionnalité préalable à l'adoption ou la modification d'une réglementation de profession.

L'avant-projet de loi vise à transposer une directive européenne\* en introduisant un examen de proportionnalité ayant pour objectif de s'assurer que le juste équilibre a été trouvé entre le droit fondamental de chacun d'exercer une activité économique et la nécessité de limiter dans certains cas ce droit en vue de répondre à un objectif d'intérêt général tel que la santé publique, la protection des consommateurs et des bénéficiaires des services, y inclus la qualité des services, la sécurité publique, l'ordre public...

L'avant-projet établit quatre listes de critères à prendre en compte pour évaluer le niveau de proportionnalité de la réglementation envisagée. Il garantit également que le projet de (modification de) réglementation de profession envisagée n'implique aucune discrimination directe ou indirecte fondée sur la nationalité ou le lieu de résidence et repose sur des justifications motivées par des objectifs d'intérêt général.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

\* directive (UE) 2018/958 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 relative à un examen de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de profession ou avant la modification d'une réglementation existante

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes  
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke  
Attachée de presse - porte-parole  
+32 2 541 63 67  
+32 478 70 09 92  
[mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be](mailto:mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Adaptation de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les communautés relatif à l'adoption - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'accord de coopération modifiant l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les communautés relatif à la mise en œuvre de la loi réformant l'adoption.

Cet accord vise à mettre à jour l'accord de coopération du 12 décembre 2005 relatif à la mise en œuvre de la loi du 24 avril 2003 réformant l'adoption. La loi du 6 juillet 2017\* a harmonisé les procédures d'adoption interne et internationale en ce qui concerne l'évaluation de l'aptitude des candidats adoptants. L'obligation d'obtenir un jugement d'aptitude pour les candidats à l'adoption interne a été introduite afin de permettre à tous les enfants adoptés en Belgique de bénéficier de garanties semblables.

Les modifications prévues par la loi du 6 juillet 2017 entraînent la nécessité de modifier l'accord de coopération, en particulier les articles concernant l'enquête sociale qui sont directement liés à la procédure d'obtention du jugement d'aptitude. En outre, des modifications techniques sont nécessaires afin d'adapter l'accord de coopération à la pratique existante des différentes entités parties à l'accord. Ces adaptations techniques visent principalement l'information préalable des parents d'origine, l'objet de l'enquête sociale, l'attestation médicale, ainsi que la composition et l'organisation de la Commission de concertation et de suivi.

Le Conseil des ministres a également approuvé, en deuxième lecture, l'avant-projet de loi portant assentiment à cet accord de coopération. Celui-ci a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

\* portant simplification, harmonisation, informatisation et modernisation de dispositions de droit civil et de procédure civile ainsi que du notariat et portant diverses mesures en matière de justice

*Projet d'accord de coopération modifiant l'accord de coopération du 12 décembre 2005 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune relatif à la mise en œuvre de la loi du 24 avril 2003 réformant l'adoption*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,  
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires  
européennes  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere  
Porte-parole  
+32 475 50 55 50  
[sieghild.lacoere@just.fgov.be](mailto:sieghild.lacoere@just.fgov.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Communication électronique des pièces de procédure avec le Conseil du contentieux des Etrangers

Sur proposition de la ministre de l'Asile et de la Migration Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal sur la communication électronique des pièces de procédure avec le Conseil du contentieux des Etrangers (CCE).

L'échange de documents entre le CCE et les parties se fait aujourd'hui essentiellement par courrier recommandé, par porteur ou par fax. Le CCE a déjà examiné un certain nombre de pistes en vue de rendre également possible l'échange électronique de documents, et ce avec les mêmes garanties qu'un envoi recommandé. Pour permettre la communication par la voie électronique, une modification de l'arrêté royal du 21 décembre 2006 est indispensable.

Le projet prévoit la possibilité pour le CCE d'envoyer des documents (pièces de procédures, convocations, avis, notifications) par la voie électronique. D'autre part, il prévoit la possibilité pour les parties d'envoyer leurs pièces (requête, note d'observations, mémoire de synthèse, note complémentaire...) par la voie électronique au CCE via le réseau J-box du SPF Justice.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2006 fixant la procédure devant le Conseil du contentieux des Etrangers relatif à la communication électronique des pièces de procédure*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo  
Porte-parole (FR)  
+32 475 77 84 03  
[audrey.dorigo@minsoc.fed.be](mailto:audrey.dorigo@minsoc.fed.be)

Jelle Boone  
Porte-parole (NL)  
+ 32 499 14 26 99  
[jelle.boone@minsoc.fed.be](mailto:jelle.boone@minsoc.fed.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Prescriptions de sûreté complémentaires pour les installations nucléaires

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui complète les prescriptions de sûreté des installations nucléaires.

Le projet intègre, dans la réglementation belge, les évolutions normatives issues de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'association des régulateurs nucléaires européens (WENRA) pour les réacteurs nucléaires en exploitation, suite au retour d'expérience acquis de l'accident de Fukushima-Daiichi en mars 2011. Ce projet s'inscrit dans l'amélioration continue du cadre légal et réglementaire en sûreté nucléaire.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal complétant l'arrêté royal du 30 novembre 2011 portant prescriptions de sûreté des installations nucléaires pour ce qui concerne la conception des réacteurs existants, leur protection contre les phénomènes naturels et diverses dispositions annexes*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts  
Porte-parole  
+32 477 54 75 03  
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Dotation 2019 destinée à encourager certaines initiatives dans les zones de police

Sur proposition du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à attribuer pour l'année 2019 une dotation destinée à encourager certaines initiatives dans les zones de police.

Dans le cadre du financement fédéral de la police locale, le budget général des dépenses 2019 prévoit une dotation de 8.188.000 euros destinée à encourager certaines initiatives dans les zones de police. Le projet a pour objectif de répartir cette dotation entre les zones de police.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts  
Porte-parole  
+32 477 54 75 03  
[erik.eenaerts@ibz.fgov.be](mailto:erik.eenaerts@ibz.fgov.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à [Conseil des ministres du 20 décembre 2019](#)

## Main morte 2019

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé une série de projets d'arrêté royal calculant et répartissant, pour l'année 2019, le crédit spécial en faveur des communes, des régions et de l'agglomération bruxelloise sur le territoire desquelles se trouvent des propriétés immunisées du précompte immobilier.

Pour les communes, le crédit spécial pour 2019 s'élève à 90.907.695 euros. La quote-part revenant à chaque région s'établit comme suit :

- pour les communes de la Région flamande, elle est de 8.590.283 euros
- pour les communes de la Région wallonne, elle est de 6.554.197 euros
- pour les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, elle est de 75.263.215 euros

Pour les régions, la quote-part est la suivante :

- 1.023.993 euros pour la Région flamande
- 244.578 euros pour la Région wallonne
- 2.615.361 euros pour la Région de Bruxelles-Capitale

Le crédit spécial en faveur de l'agglomération bruxelloise s'élève à 25.865.920 euros.

Les quotes-parts sont calculées selon la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions.

*Projet d'arrêté royal calculant et répartissant, pour l'année 2019, le crédit spécial en faveur des communes, des régions et de l'agglomération bruxelloise sur le territoire desquelles se trouvent des propriétés immunisées du précompte immobilier*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts  
Porte-parole  
+32 477 54 75 03  
[erik.eenaerts@ibz.fgov.be](mailto:erik.eenaerts@ibz.fgov.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 10 décembre 2019. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à un maximum de 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 janvier 2019 au 2 février 2020. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être déployée immédiatement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts  
Porte-parole  
+32 477 54 75 03  
[erik.eenaerts@ibz.fgov.be](mailto:erik.eenaerts@ibz.fgov.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Procès à la suite des attentats du 22 mars 2016 : état des lieux

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a pris acte de l'état des lieux des préparations pour l'organisation du procès suite aux attentats du 22 mars 2016.

Le 22 mars 2016, la Belgique a été secouée par un certain nombre d'attentats. Depuis lors, l'enquête judiciaire relative à ces attentats se poursuit et progresse. La préparation pratique du procès est maintenant en cours. Le Conseil des ministres a pris acte de l'état des lieux de ces préparatifs et demande à ce qu'un rapportage trimestriel lui soit fait sur l'état des lieux de tous les aspects, y compris le budget.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,  
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires  
européennes  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere  
Porte-parole  
+32 475 50 55 50  
sieghild.lacoere@just.fgov.be

20 déc 2019 -14:43

Appartient à [Conseil des ministres du 20 décembre 2019](#)

## Remplacement d'un membre de la Commission nationale pour les droits de l'enfant

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le remplacement d'un représentant du gouvernement fédéral en tant que membre avec voix délibérative de la Commission nationale pour les droits de l'enfant.

Valerie De Meûter remplacera Maryam Jamshid en tant que membre avec voix délibérative de la Commission nationale pour les droits de l'enfant.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,  
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires  
européennes  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere  
Porte-parole  
+32 475 50 55 50  
[sieghild.lacoere@just.fgov.be](mailto:sieghild.lacoere@just.fgov.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Renouvellement de deux mandats à Fedasil et au CGRA

Sur proposition de la ministre de l'Asile et la Migration Maggie De Block , le Conseil des ministres a marqué son accord sur le renouvellement de deux mandats à Fedasil et au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA).

Il s'agit de la prolongation du mandat de :

- Jean-Pierre Luxen, directeur général de Fedasil, pour six mois à partir du 15 janvier 2020
- Dirk Van den Bulck, commissaire général aux réfugiés et aux apatrides, pour cinq ans à partir du 1er janvier 2020

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé  
publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo  
Porte-parole (FR)  
+32 475 77 84 03  
[audrey.dorigo@minsoc.fed.be](mailto:audrey.dorigo@minsoc.fed.be)

Jelle Boone  
Porte-parole (NL)  
+ 32 499 14 26 99  
[jelle.boone@minsoc.fed.be](mailto:jelle.boone@minsoc.fed.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Modification de divers textes législatifs en matière d'e-notariat - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi portant des modifications à divers textes législatifs en matière d'e-notariat. L'avant-projet a été adapté aux avis de l'Autorité de protection des données et du Conseil d'Etat.

Le texte modifie le Code de la taxe sur la valeur ajoutée, le Code des impôts sur les revenus 1992, le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales, et la loi-programme (I) du 29 mars 2012. Les modifications des dispositions légales relatives à l'e-notariat sont motivées par les observations formulées par l'Autorité de protection des données dans son avis n°103/2019 du 5 juin 2019.

L'Autorité recommande en effet de fournir une base juridique en ce qui concerne la finalité, les catégories de données à caractère personnel traitées et la durée de conservation. Tout traitement de données à caractère personnel doit reposer sur un fondement juridique au sens du Règlement général sur la protection des données (RGPD). En vertu des principes de transparence et de légalité, la loi doit prévoir clairement dans quelles circonstances un traitement de données à caractère personnel est autorisé, et en conséquence déterminer quelles sont les données traitées, les personnes concernées, les conditions et finalité dudit traitement, la durée de conservation des données et les personnes y ayant accès. Lorsque le traitement est fondé sur une base légale du droit national, le RGPD exige également expressément que les finalités de cette base légale soient définies.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances,  
chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la  
Coopération au développement  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 00  
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs  
Porte-parole  
+32 473 73 33 12  
[tom.meulenbergs@decroo.fed.be](mailto:tom.meulenbergs@decroo.fed.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Marché de maîtrise d'œuvre-construction-maintenance pour la reconstruction du SHAPE-Village

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a pris acte de l'état d'avancement du dossier relatif au projet de reconstruction du SHAPE-Village.

L'obtention du permis d'urbanisme est attendue pour fin décembre 2019. Les premières démolitions sont planifiées en août 2020. Le programme de démolition/reconstruction par phases s'achèvera en 2026.

Par ailleurs, l'indexation du montant global engagé pour la réalisation de ce projet a été prise en compte dans le budget de l'Etat fédéral.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 00  
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs  
Porte-parole  
+32 473 73 33 12  
[tom.meulenbergs@decroo.fed.be](mailto:tom.meulenbergs@decroo.fed.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à [Conseil des ministres du 20 décembre 2019](#)

## Travail dans le secteur de la pêche

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif au travail dans le secteur de la pêche.

L'avant-projet de loi met en place un système global de mise en application et de contrôle du respect des prescriptions de l'accord des partenaires sociaux européens visant à assurer aux pêcheurs des conditions de travail et de vie à bord des navires de pêche décentes. Ce système implique l'instauration d'un système de certification et des inspections périodiques.

Le document de certification, à savoir le certificat de travail dans la pêche devra être conservé à bord du navire de pêche et est en principe valable pour cinq ans. La certification sera désormais obligatoire pour tout navire de pêche battant pavillon belge qui passe plus de trois jours en mer et qui :

- a une longueur égale ou supérieure à 24 mètres
- navigue habituellement à plus de 200 milles nautiques de la côte ou au-delà du rebord externe du plateau continental, si celui-ci est plus éloigné

Dans le cadre de la mise en place d'un système efficace de sanctions, l'avant-projet détermine également un nombre de comportements infractionnels méritant d'être pénalement sanctionnés. A cet effet, il complète le Code pénal social de nouvelles infractions et sanctions.

Enfin, une procédure de plainte est mise en place pour recueillir les plaintes des pêcheurs en cas de violation de leurs droits.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des  
Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de  
l'Egalité des chances et des Personnes handicapées  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 233 51 11

Miet Deckers  
Porte-parole  
+32 475 76 65 26  
[miet.deckers@muylle.fed.be](mailto:miet.deckers@muylle.fed.be)

Didier Deweerdt  
Porte-parole  
+32 473 86 16 36  
[didier.deweerdt@muylle.fed.be](mailto:didier.deweerdt@muylle.fed.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à [Conseil des ministres du 20 décembre 2019](#)

## Financement des coûts pour la prestation de services terminaux de navigation aérienne sur les aéroports belges en 2020

Sur proposition du ministre chargé de Belgocontrol François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au financement de la prestation de services terminaux de navigation aérienne (Belgocontrol) par détermination de la valeur du facteur F pour 2020.

Le projet fixe :

- la partie des coûts pour la prestation de services terminaux de navigation aérienne qui sera financée par les redevances aux usagers (facteur F)
- la clé de répartition pour le financement des coûts à charge de l'État, des régions et/ou des exploitants de l'aéroport

Pour le financement des coûts des aéroports publics régionaux :

- la valeur du facteur F sera égale à zéro
- la partie à charge de l'État belge est estimée à 85% des coûts pour les aéroports de Charleroi et Liège, et 100 % des coûts pour les aéroports d'Ostende et Anvers

Pour le financement des coûts de l'aéroport de Bruxelles-National :

- le facteur F sera fixé de telle façon qu'elle reste, pour la facturation des usagers en 2020, au même niveau qu'en 2019
- la clé de répartition des coûts pour la prestation de services terminaux de navigation aérienne qui sera financée par l'Etat est identique aux années précédentes

*Projet d'arrêté royal fixant les modalités de financement des coûts pour la prestation de services terminaux de navigation aérienne sur les aéroports belges, en 2020*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de  
Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer  
belges

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 00

<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot

Porte-parole

+32 471 44 92 49

[melisa.blot@bellot.fed.be](mailto:melisa.blot@bellot.fed.be)

Jasper Pillen

Porte-parole

+32 472 78 89 17

[jasper.pillen@bellot.fed.be](mailto:jasper.pillen@bellot.fed.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Mesures d'économie relatives aux spécialités pharmaceutiques

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet qui exécute les mesures d'économie relatives aux spécialités pharmaceutiques, dans le cadre du budget des soins de santé 2020.

L'avant-projet comprend différentes mesures nécessaires dans le domaine du secteur des spécialités pharmaceutiques. Il exécute ainsi les économies prévues dans le cadre du budget des soins de santé 2020.

Le Conseil des ministres a en outre pris connaissance du rapport et des recommandations politiques du groupe de travail mixte mis en place à l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), qui est chargé d'étudier et d'élaborer des propositions et des incitations concrètes pour créer une plus grande dynamique de marché des médicaments biosimilaires.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo  
Porte-parole (FR)  
+32 475 77 84 03  
[audrey.dorigo@minsoc.fed.be](mailto:audrey.dorigo@minsoc.fed.be)

Jelle Boone  
Porte-parole (NL)  
+ 32 499 14 26 99  
[jelle.boone@minsoc.fed.be](mailto:jelle.boone@minsoc.fed.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Dotation fédérale aux zones de police en vue de limiter l'impact budgétaire de l'accord sectoriel

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la dotation fédérale attribuée aux communes et aux zones de police en vue de limiter l'impact budgétaire de la mise en œuvre de l'accord sectoriel au cours de l'année 2019.

La première mesure qui fait suite à l'accord sectoriel du 13 septembre 2018 est entrée en vigueur le 1er juillet 2019 et concerne l'augmentation des échelles de traitement B4 et B5. Les autorités fédérales se sont engagées à limiter l'impact budgétaire entraîné par la mise en œuvre de l'accord sur les zones de police locale, en leur accordant une dotation.

Afin d'éviter de compromettre le fonctionnement des zones de police, un montant total de 4.500.000 euros sera mis à la disposition de la police locale pour l'année 2019. Ce montant sera réparti proportionnellement entre les 185 zones de police à concurrence du nombre de membres du personnel relevant, par zone de police, des échelles de traitement B4 et B5 à la date du 30 juin 2019.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal portant sur l'attribution à la commune ou à la zone de police pluricommunale d'une dotation fédérale relative aux coûts pour l'année 2019 engendrés par la mise en œuvre de l'accord sectoriel du 13 septembre 2018*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts  
Porte-parole  
+32 477 54 75 03  
[erik.eenaerts@ibz.fgov.be](mailto:erik.eenaerts@ibz.fgov.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à [Conseil des ministres du 20 décembre 2019](#)

## Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre
- Justice
- Finances
- Coopération au développement
- Fonction publique
- Politique scientifique
- Sécurité et Intérieur
- Affaires sociales
- Santé publique
- Mobilité
- Energie
- Environnement
- Développement durable
- Intégration sociale
- Economie
- Emploi
- Simplification administrative
- Agenda numérique
- Télécommunications et Poste
- Mer du Nord
- Affaires étrangères
- Défense

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des  
Institutions culturelles fédérales

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<https://premier.be>

Steve Detry

Porte-parole (FR)

+32 473 56 77 04

[steve.detry@premier.fed.be](mailto:steve.detry@premier.fed.be)

Elke Pattyn

Porte-parole (NL)

+32 479 33 51 48

[elke.pattyn@premier.fed.be](mailto:elke.pattyn@premier.fed.be)

20 déc 2019 -14:43

Appartient à [Conseil des ministres du 20 décembre 2019](#)

## Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers de marchés publics pour la Défense.

Il s'agit de l'attribution des marchés suivants :

- un marché public relatif à l'acquisition de radios tactiques type SYNAPS (compatibles PR4G) dans le cadre du "*Tactical Land Communications Program*" (TLCP)
- un marché public relatif à l'achat, l'installation et l'entretien de systèmes ILS (*Instrument Landing System*) bi-directionnels pour la piste principale des bases de Beauvechain, Kleine-Brogel et Florennes

et du lancement de la procédure pour les marchés suivants :

- un marché public relatif à un contrat ponctuel pour un transport maritime de matériel militaire, véhicules et conteneurs, dans le cadre de l'exercice DESERT LION 20, à partir d'Anvers/Zeebrugge vers Aqaba en Jordanie et retour
- un marché public relatif à la réalisation d'un contrat d'acquisition d'armement air-sol "*Stand Off*" et "*Very Low Collateral Damage*" de type "*Small Diameter Bomb*" (SDB) pour la flotte F-16

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la  
Défense  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 82 11



20 déc 2019 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2019

## Subvention aux Fonds Maribel social sectoriels

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal allouant une subvention aux Fonds Maribel social sectoriels des établissements et services de santé.

Le projet octroie les subventions suivantes :

- 42.131.234,63 euros au Fonds Maribel social pour les établissements de santé 330
- 16.868.765,37 euro au Fonds Maribel social du Secteur public

*Projet d'arrêté royal fixant et allouant une subvention aux fonds Maribel social sectoriels des établissements et services de santé pour l'exécution de l'article 4 de la loi du 21 novembre 2019 portant création d'un fonds blouses blanches*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé  
publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo  
Porte-parole (FR)  
+32 475 77 84 03  
[audrey.dorigo@minsoc.fed.be](mailto:audrey.dorigo@minsoc.fed.be)

Jelle Boone  
Porte-parole (NL)  
+ 32 499 14 26 99  
[jelle.boone@minsoc.fed.be](mailto:jelle.boone@minsoc.fed.be)